



Contacts :

WWF Suisse : Ruedi Bösiger

Ruedi.Boesiger@wwf.ch Tel : +41 44 297 23 24

ERN France : Roberto Epple

Roberto.epple@ern.org Tel : +33 608 62 12 67

Ministère de l'Environnement de l'Energie et de la Mer
Monsieur le Directeur de l'Eau et de la Biodiversité
François Mitteault
Arche de la Défense - Paroi SUD
92055 La Défense Cedex

Copie à :

Madame la Ministre de l'Environnement Ségolène Royal,

Monsieur le Président de la CIPR Gustaaf Borchartdt,

Messieurs, Mesdames les chefs de Délégation des membres de la CIPR

Mulhouse, le 12 mai 2016

**Objet : Restauration de la continuité écologique du Rhin :
Positionnement des ONG's et soutien de la position de la Commission Européenne**

Monsieur le Directeur de l'Eau et de la Biodiversité,

Depuis 2012 de nombreuses ONG suisses, allemandes, hollandaises, françaises, dont plusieurs WWF, ont lancé la campagne « Salmon Comeback » en faveur de la restauration de la continuité écologique du Rhin. Un des buts est de permettre le retour des populations de poissons migrateurs, en particulier celle du Saumon atlantique. Cette restauration est une obligation pour la France, qui a souscrit à un certain nombre d'engagements internationaux et participe depuis 1965 aux travaux de la Commission Internationale pour la Protection du Rhin. Ces engagements obligent notre pays, et l'entreprise EDF, à équiper les ouvrages transversaux sur le Rhin de dispositifs de franchissement pérennes. C'est pourquoi nous souhaitons, par la présente, reexprimer notre positionnement concernant l'obligation de la France de respecter ses engagements.

Nous avons reçu, copie du courrier de la Commission Européenne et de sa Direction Générale à l'Environnement à votre intention. Ce courrier fait suite à la visite de la DG Environnement du 26 octobre 2015, et répond à un mail du 3 décembre 2015 de Monsieur Alby Schmitt, alors adjoint au directeur de l'Eau et de la Biodiversité. Ce courriel indiquait que l'obligation de restauration de la continuité écologique, c'est-à-dire la construction de dispositifs de franchissements sur l'intégralité des ouvrages du Rhin supérieur, ne s'imposait pas à priori et pouvait, pour le saumon, être remplacée par des « solutions par barges ». Monsieur Alby Schmitt indiquait par ailleurs que le classement de cette partie du Rhin en

Masse d'Eau Fortement Modifiée impliquait simplement l'obligation d'atteindre le « bon potentiel », rien de plus.

Le courrier de la Commission Européenne montre un net désaccord à la vision du gouvernement français et une vive préoccupation de la Commission sur la question de la restauration de la continuité écologique sur le Rhin Supérieur. Il rappelle clairement l'obligation, pour les Etats membres sur le Rhin, dans le cadre du programme Saumon 2020 et conformément aux prescriptions de la Directive Cadre sur l'Eau de 2000, de redonner au fleuve un bon état, un bon statut écologique. Le nouveau programme de restauration d'une population abondante de saumons dans le Rhin adopté en 2001, et confirmé lors des conférences des Ministres du Rhin en 2007 et 2013 va dans ce sens. Il stipule clairement que le saumon atlantique devra être en capacité d'atteindre, par ses propres moyens, la ville de Bâle en Suisse en 2020.

Les associations tiennent à appuyer la démarche de la Commission. Une solution de long terme passe par l'équipement d'un dispositif pérenne des trois ouvrages de Rhinau, Marckolsheim et Vogelgrün. Nous sommes bien conscients des difficultés, du défi collectif que cela représente et avons entamé, depuis 2012, un dialogue constructif avec EDF sur cette question. Les efforts accomplis depuis 1995 avec la construction de passes à poissons sur les ouvrages d'Iffezheim, Gamsheim, Strasbourg et bientôt Gerstheim sont conséquents. Mais ils ne concernent que la partie aval du Rhin supérieur. Il faut poursuivre la construction de passe à poissons sur les trois barrages restant non équipés sur le Rhin.

Il n'est écologiquement pas satisfaisant de transporter des saumons en barges ou en camions, à moins de faire de l'écologie des fleuves au rabais, ce ne peut être qu'une solution intermédiaire, provisoire. Les exemples de transports de saumons, cités par Monsieur Alby Schmitt sont des exemples de pis-aller, notamment celui sur la Garonne. Cet axe n'est pas prioritaire pour le saumon, l'enjeu de reconstitution d'une population, comme sur la Dordogne, n'est pas prioritaire à l'échelle nationale. Les parties prenantes peuvent donc pour l'instant se contenter de quelques dizaines de saumons en migration, sur les milliers qui remontaient autrefois. Mais, sur le Rhin, ou sur le bassin de la Loire, les ambitions sont, heureusement, beaucoup plus élevées. De plus, Monsieur Alby Schmitt souligne bien dans l'annexe de son courrier que la question de la migration amont des saumons n'est qu'une partie du problème. Il y a la question de la dévalaison des juvéniles, autrement plus complexe.

Sur le bassin de la Columbia, cité en exemple, nous vous informons de la très haute conflictualité autour du maintien des quatre grands barrages sur la Snake River. Là aussi, les populations de migrateurs sont toujours, en dépit de cinquante années de pseudo solutions technologiques, classées sur les listes des populations menacées et l'option d'effacer les ouvrages sur la Snake River n'a pas été abandonnée, loin de là. De même sur la Susquehanna, en Pennsylvanie, un autre exemple cité par Monsieur Alby Schmitt, ne peut en aucune façon légitimer le transport par barges. La taille de l'ouvrage, avec une puissance de plus de 500 MW, l'immensité de la retenue (3600 hectares) ne peut en faire un élément de comparaison, d'autant que le dispositif, un ascenseur, et la population cible, des aloses, ne sont pas comparables.

Nous vous rappelons que ces solutions, palliatives, temporaires, ont été adoptées, dans les années 70 et 80, à un moment où la demande sociale des pays pour la restauration des fleuves était encore faible. Les connaissances scientifiques sur la biologie des migrateurs étaient encore limitées, l'érosion de la biodiversité plus restreinte, les savoirs en matière de franchissements des barrages réduits. Cette situation a profondément évolué, en Europe et

ailleurs. Nous pouvons donc avoir maintenant une toute autre ambition, partagée par un nombre croissant d'institutions, d'acteurs variés. La France, qui va créer l'Agence Française de la Biodiversité, se doit de donner l'exemple dans le monde sur le plan de la restauration de la continuité écologique de ses fleuves, comme il l'a fait par exemple sur le bassin de la Loire, dès 1994, en investissant précisément dans un premier programme d'envergure européenne de «gestion durable » d'un fleuve.

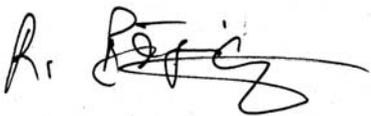
L'idée de transporter par barges les saumons depuis Rhinau jusque dans le vieux Rhin en amont de Vogelgrün n'est donc acceptable que pour une période temporaire, le temps que la solution physique ait été trouvée pour Vogelgrün, Marckolsheim et Rhinau et que les fonds aient été rassemblés pour la réalisation des travaux. Il s'agit donc, sur le Rhin, de trouver les compromis exigeants, en croisant restauration de la biodiversité et développement des énergies renouvelables et non pas d'adopter un système de prothèses technologiques pour faire monter les migrateurs. Nous devons trouver des dispositifs de franchissement pérennes : rivières de contournement, passes à grands débits, diverses passes à bassins, tunnels sous les ouvrages, un mélange de ces approches. L'ONEMA possède une excellente expertise dans ce domaine, tout comme divers organismes Outre-Rhin. C'est un travail de recherche et d'innovation d'un grand intérêt.

Nous tenons donc à vous faire part de notre appui à la position de la Commission pour que la France respecte ses engagements pris lors des deux dernières Conférences des Ministres du Rhin à Bohn en 2007 et à Bâle en 2013 et qu'elle respecte scrupuleusement le droit européen. Ceci afin d'éviter une bataille juridique inutile qui fera perdre du temps alors qu'il y a urgence pour la sauvegarde et la restauration durable des grands migrateurs sur le Rhin, considéré autrefois comme LE fleuve à saumon.

La France a la capacité et les moyens de renouveler un projet d'excellence sur le Rhin tant sur le fond que la forme, il ne lui manque que la volonté comme cela a été le cas sur le bassin de la Loire qui a permis, entre autres, l'aménagement innovant du barrage de Poutès.

Nous sommes à votre disposition pour une rencontre, et nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur de l'Eau et de la Biodiversité, l'expression de nos salutations les meilleures.

Pour la coalition Salmon Comeback



Ruedi Bösiger
WWF Suisse
Co-Coordinateur
de la campagne
"Salmon comeback »



Roberto Epple
Président de ERN France *
Co-Coordinateur
de la campagne
« Salmon comeback »



Daniel Reininger
Président d'Alsace Nature

* Partenaire officiel
du WWF France